



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Police municipale

Question écrite n° 13326

Texte de la question

M Pierre Brana attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur la réglementation nécessaire de l'activité des polices municipales. Une organisation professionnelle a récemment fait connaître le point de vue de ses adhérents sous forme d'une brochure intitulée « Propositions cadre pour réglementer les activités des polices municipales. » A la suite des précisions données par M le ministre de l'intérieur lors de la séance de questions du 20 avril dernier à l'Assemblée nationale, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour codifier et réglementer le cadre d'activité des polices municipales, dans un esprit de large concertation qui incluerait notamment les organisations professionnelles représentatives.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'intérieur a chargé M Jean Clauzel, ancien préfet de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, de poursuivre la réflexion engagée sur la réforme des polices municipales. Au terme de cette mission, des dispositions seront prises concernant les compétences, les missions et le statut des agents de police municipale. Le moment venu, les élus locaux et les organisations syndicales intéressées par cette réforme seront consultés.

Données clés

Auteur : [M. Brana Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13326

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2311